

AVIS PUBLIC
(Article 474.2 – Lois sur les cités et villes du Québec)

AVIS AU PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond recevra, pour adoption, le budget de la Ville de New Richmond pour l'exercice 2017, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2017, 2018 et 2019, et ce, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil, qui **sera tenue le 12 décembre 2016, à compter de 20 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sise au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

Donné à New Richmond,
Ce 24^e jour de novembre 2016

Céline LeBlanc
Greffière